

- ✓ Le Conseil syndical (CS) a vérifié les **comptes** de la résidence pour la troisième fois de l'année : imputation des factures, vérification des justificatifs pour les dépenses ...
- ✓ Des pointages précis ont été réalisés afin de vérifier le travail des agents de **sécurité incendie**. Echanges avec leur Responsable afin de vérifier la complétude des tournées effectuées.
- ✓ **Ascenseurs** : le Conseil syndical participe chaque semaine à la réunion de chantier concernant l'avancée des travaux pour la réhabilitation ou la mise aux normes des 10 ascenseurs Bât A et D et Monte-charges.
- ✓ **Procès** : nous continuons le suivi du dossier « ravalement et coursives » (évaluation des préjudices dont le coût augmente avec le temps qui passe).
- ✓ **Finances** : les dossiers litigieux de certains copropriétaires qui ne payent pas leurs charges sont suivis par le Syndic et les actions de ce dernier sont suivies par le CS.

L'actualité

- **Ascenseurs** : les interventions sur les bâtiments D et les monte-charges se déroulent *conformément au planning*. Pour la tour, les travaux de démontage sur l'ascenseur impair (bloqué depuis plus d'un an) ont débuté : sas d'intervention (3 S/S et 27^e étage), démontage d'éléments, perçage de la dalle.
- **Local à vélos** : le CS a mené une opération de nettoyage du local à vélos en novembre : 80 cycles ont été sortis du local, faute d'avoir été identifiés. Les cyclistes peuvent désormais se garer plus facilement.
- **Les ferme-portes** : dans le cadre de la mise aux normes de sécurité de la tour il est désormais obligatoire que toutes les portes palières des appartements soient équipées d'un ferme-porte. Les agents G2S ont commencé le recensement qui sera communiqué à la commission de sécurité lors de sa prochaine visite en début d'année prochaine. *Merci de leur faciliter l'accès.*
- **Les vide-ordures de la tour** : dernière relance avant procédures pour les retardataires... La condamnation intégrale des vide-ordures est importante car elle permet d'améliorer la mise en conformité de la tour pour répondre aux exigences de la commission de sécurité.
- **Eau froide – eau chaude** : relevé des compteurs 2^e semaine de décembre. Ce relevé est **OBLIGATOIRE** – merci de faciliter l'accès aux compteurs afin que chacun soit facturé à hauteur de sa consommation plutôt que payer un forfait.
- **La régularisation des charges** : le CS et le Syndic continuent l'analyse de la répartition des charges au regard du règlement de copropriété.
- **Jardinières** : une réunion s'est tenue avec le prestataire, afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions sur l'ensemble des jardinières de la résidence (avec rappel des consignes) et réfléchir sur l'utilisation des espaces non utilisés à l'entrée du 127.
- Des interventions ponctuelles de **colmatage** ou de **sécurisation** sont prévues pour pallier les problèmes rencontrés (bandes antidérapantes, gestion des multiples problèmes d'étanchéité, ...) dans l'attente du jugement relatif aux précédentes malfaçons et travaux non réalisés lors du chantier « ravalement et coursives ».

A noter

- **Ascenseurs** : pendant les travaux de mise aux normes, aucune intervention de maintenance ne peut avoir lieu sur les appareils concernés tant que la réception des travaux n'a pas eu lieu.
- *Merci de faciliter l'accès à votre domicile pour les vide-ordures, les ferme-portes et les relevés de compteurs*
- **Afin de réduire les coûts** facturés à tous les copropriétaires pour l'envoi des documents (appels de fonds,...) merci de transmettre votre adresse mail à contact@citya.com

.....
Pour contacter / informer / demander des informations au Conseil syndical : contact@artois-flandre.fr
.....